

ANNEXES

Servitudes d'utilité publique relatives à la conservation
du patrimoine



Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
15/05/2024	Arrêt du PLUI	DCM 02/10/2023	
	Approbation du PLUI	DCM 03/06/2024	
Maison de la Métropole 1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1 plui.metzmetropole.fr			



AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques
- classés et inscrits

- ♦ Monuments Historiques
- Immeuble classé ou inscrit
- Périmètre délimité des abords
- Périmètre de protection des Monuments Historiques
- AC2 - Servitudes de protection des Sites et monuments naturels
- AC4 - Servitudes relatives aux Sites Patrimoniaux Remarquables (ex Z.P.P.A.U.P)
- INTI - Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis
- INTIGuerre - Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande)

